

## COVID-19 : LES PRIMES DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL NE NOUS FERONT PAS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

### 1 500 EUROS POUR TOUTES ET TOUS, QUEL QUE SOIT LE DÉPARTEMENT

Lundi 11 mai 2020

Le 8 mai, le gouvernement a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle pour les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux financée par l'assurance maladie. Celle-ci serait versée aux professionnel·les présent·es lors de l'épidémie, avec des disparités en fonction des régions d'exercice lors de l'épidémie. En effet, la prime serait de 1500 euros nets (exonérée de cotisations sociales et d'impôt) pour les 33 départements les plus touchés et de 1000 euros pour les autres départements.

(Pour les structures dont le financement dépend des collectivités territoriales les dispositions restent à déterminer.)

Nous estimons que cette différenciation est injuste et qu'elle n'a pas lieu d'être. Car partout en France, des réorganisations de service, découlant des « plans de continuité de l'activité », ont été nécessaires pour assurer les prises en charge des publics accueillis, dans le contexte de confinement.

#### RECONNAÎTRE « L'EFFORT », OUI, MAIS...

**Non, nous ne sommes pas « en guerre » et nous ne sommes pas dupes ! L'heure n'est pas à la brosse à reluire.**

- Cette crise exacerbe la casse du secteur social et médico-social qui est à l'œuvre depuis plusieurs années, le manque de moyens et la précarisation des métiers. Dans les établissements, SUD fait le constat que :
- Le matériel de protection a manqué et manque encore.
- Les moyens n'ont pas été à la hauteur des enjeux et aucune embauche massive n'a eu lieu pour permettre le bon accompagnement des publics durant la phase de confinement. Il en est de même dans le cadre du déconfinement.
- Les étudiant·es en travail social ont été réquisitionné·es par chantage au diplôme, à intervenir bénévolement pour renforcer « la réserve sociale ».
- Les patron·nes profitent des ordonnances pour attaquer les amplitudes horaires, les congés payés, les RTT, etc.

#### CE SYSTÈME DE PRIME EST LOIN D'ÊTRE SUFFISANT !

- Parce qu'il ne pallie pas la trop grande médiocrité des salaires dans le social et le médico-social depuis des années,
- Parce qu'il ne reconnaît pas l'importance du travail réalisé au quotidien,
- Parce qu'il est financé par l'Assurance Maladie et comme toutes les précédentes primes attribuées par Macron, elle est défiscalisée et exonérée de cotisations sociales. Rappelons que si cette prime est financée par l'Assurance maladie, c'est donc notre salaire socialisé qui la finance !
- Parce qu'il ne fait que renforcer le problème de notre système de santé public. Car moins il y a d'argent qui entre dans les caisses de la sécurité sociale, moins il y a d'argent pour l'hôpital public, le sanitaire et le médico-social !



Cette prime ne sera suffisante ni pour calmer la colère des personnels du social et du médico social, qui ont été mis en danger par la gestion désastreuse de la crise sanitaire par le gouvernement, ni pour reconnaître l'importance de leur travail au quotidien. Ceux et celles-ci, au même titre que les soignant-es, ont continué à assurer leurs missions au prix d'un engagement toujours présent et dans l'intérêt des publics si fragiles auprès desquels iels interviennent.

### SUD SANTE SOCIAUX REVENDIQUE :

- Des augmentations de salaire massives, par le biais d'augmentation du nombre de points des grilles indiciaires et des déroulements de carrière, principalement pour les catégories ouvrier-e et employé-e. Pour en finir avec les divisions et les injustices entre les salarié-es.
- L'arrêt immédiat de la casse des conventions collectives et la mise en place d'une convention collective unique de haut niveau
- La création d'un statut salarial pour les étudiant-es du secteur social et médico-social
- L'abandon du projet Seraphin Ph, qui vise à faire rentrer la tarification à l'acte dans le médico-social
- L'abrogation de la loi 2002-02, qui est la pierre angulaire de la marchandisation du médico-social



Likez la page facebook  
SUD Santé Sociaux 37